

# COM(2024) 520 final

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 01 octobre 2024

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 01 octobre 2024

## TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,  
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Proposition de la présidente de la Commission de DÉCISION DU CONSEIL relative  
au non-remplacement d'un membre de la Commission**



*Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes*